

Date :

07/06/23

Forme :

Réunion en salle de 9 h à 12 h

Participants :

- Les associations
- Les représentants des organisations professionnelles de la filière forêt-bois
- Les territoires forestiers
- Les représentants des administrations en charge de la forêt

Inscription obligatoire :

Places limitées

Journée controverse

Dépendance aux énergies fossiles :

Le bois énergie, une réponse à la transition énergétique des territoires ou déséquilibre des écosystèmes forestiers ?

Le bois énergie représente aujourd'hui en Bourgogne-Franche-Comté 63% des énergies renouvelables alimentant des chaufferies collectives et des réseaux de chaleur.

Des territoires portent des projets de développer le bois énergie pour leur transition écologique par la forêt et le bois. Les énergies fossiles sont importées, alors que le bois énergie provient d'une ressource proche du lieu de consommation.

La hiérarchie des usages du bois doit être respectée en donnant la priorité aux usages matériaux, afin de stocker du carbone dans la durée et de substituer des produits énergivores.

La filière bois énergie poursuit son développement. Les politiques publiques prévoient une forte augmentation de la consommation de chaleur renouvelable issue du bois d'ici 2050.

Aujourd'hui, plus de la moitié de la récolte de bois dédiée à l'énergie provient des co-produits de la sylviculture ou des résidus de la transformation de bois. Le bois énergie s'inscrit pleinement dans une sylviculture orientée vers la production de bois d'œuvre.

Si la filière bois énergie représente de nombreux intérêts dont sa contribution à l'indépendance énergétique et à la transition écologique des territoires, elle questionne également l'équilibre des écosystèmes forestiers (qualité des sols, export de nutriments, décapitalisation...) et à son impact sur le cycle du carbone.

Objectifs :

- Rassembler les acteurs concernés par la controverse en limitant le nombre de participants par structure tout en veillant à une pluralité d'expression ;
- Comprendre les positions des uns et des autres dans un dialogue apaisé en levant les idées reçues.

Avis de l'ADEME :

Le bois énergie est associé à la neutralité carbone : les émissions de CO₂ générées lors de la combustion du bois sont considérées comme nulles, car elles ont été captées auparavant par la croissance des arbres. Ce mode de calcul est insatisfaisant car il ne prend pas en compte le délai entre les émissions de combustion immédiates et le temps long de pousse des arbres. Cependant, les études montrent que l'impact climatique du bois énergie apparaît meilleur que celui des énergies fossiles.

Pour limiter l'impact climatique du bois énergie, certaines pratiques forestières sont meilleures que d'autres.



Programme

9h00 - 9h15 Accueil des participants

9h15 - 9h30

Présentation du sujet soumis à la controverse et de l'organisation de la matinée

9h30 - 10h30

Animation parallèle de deux ateliers :
« *Bois énergie et transition écologique des territoires* »
et
« *Bois énergie et pratiques sylvicoles* »

10h30 - 10h45

Pause

10h45 - 11h45

Table ronde avec 3 intervenants
Réaction aux synthèses des travaux des ateliers
Echange avec la salle

11h45 - 12h00

Conclusion

